

**Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 25 mars 2014**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE MARDI 25 mars 2014, À 18:30
HEURES, AU 20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

SONT PRÉSENTS, Madame et Messieurs les conseillers :

Réjean Leclerc	Denys Leclerc	Gino Gagnon
Lise Julien	Claude Lefebvre	Yves Walsh

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur le maire Jean Poirier.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Paulin Leclerc, directeur général
Joanne Villeneuve, greffière
Laurie Mimeault, urbaniste

079-03-2014

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux (2) citoyens se présentent dans le but de demander un délai supplémentaire à leur avis d'infraction dans le dossier du 720 Rang Sainte-Angélique. Ils demandent ce délai supplémentaire afin de disposer d'assez de temps pour déménager/relocaliser leurs activités mécaniques à un autre endroit afin de rester conforme en zone agricole et éviter le constat d'infraction. À cette demande, le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile leur accorde jusqu'au 1^{er} juin 2014 pour relocaliser leurs activités mécaniques. De plus, le conseil leur mentionne les activités qui sont permises en zone agricole, c'est-à-dire de l'usinage, du machinage, etc. le tout sans moteur. Ceci est dans le but de les sensibiliser à pratiquer les activités permises seulement afin d'éviter d'autres avis d'infraction et de faire une demande de permis en bonne et due forme si nécessaire.

080-03-2014

ADHÉSION COMBEQ 2014 (N/D : 304-110)

Attendu que ledit congrès a eu lieu à l'Hôtel " Fairmont Tremblant " de Mont Tremblant les 1^{er}, 2 et 3 mai 2014;

Attendu que l'inspectrice en bâtiment ne pourra se présenter au congrès 2014 de la COMBEQ;

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la Ville de Saint-Basile autorise l'adhésion de l'inspectrice en bâtiment comme membre de la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2014.

Adopté.

081-03-2014

**PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT
DOMICILIAIRE LE " BASI-LIENS " (N/D : 704-131)**

Attendu les règles de fonctionnement du programme de développement domiciliaire le " BASI-LIENS " pour l'année 2014 ;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile entérine lesdites règles de fonctionnement pour l'année 2014 et déclare le programme valide à compter de la date de début du 1^{er} janvier 2014 et la date de fin le 31 décembre 2014.

Attendu que la carte privilège reste effective pendant un an à partir de la date d'émission du permis municipal.

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accorde comme privilège les raccordements à l'égout et à l'aqueduc selon le moindre des montants suivants :

– Coûts réels des raccordements à l'égout et à l'aqueduc;

Ou

– Coût maximum de 3 000 \$. Ce coût équivaut au calcul d'une taxation moyenne appliqué sur 2 ans (soit la valeur d'une évaluation moyenne de 122 000 \$ à laquelle le taux résiduel est appliqué et les services ajoutés).

Attendu que le privilège de raccordement est autorisé seulement pour les nouvelles constructions d'un bâtiment principal.

Adopté.

082-03-2014

**VENTE DE LOTS 5 476 319 – 5 476 318 – 5 476 317 – 5 476 316
(N/D : 704-131)**

Attendu que Construction et Rénovation Gérald Leclerc Inc. a signé une promesse d'achat, en date du 13 mars 2014, en vue d'acquérir les lots 5 476 319, 5 476 318, 5 476 317 et 5 476 316 appartenant à la Ville de Saint-Basile;

Attendu que ladite promesse est basée en partie sur la politique pour vente de terrains établie dans la résolution 205-09-2011 exception faite du type d'habitation permise;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte ladite promesse d'achat avec Construction et Rénovation Gérald Leclerc Inc. et autorise Messieurs Jean Poirier et Paulin Leclerc, respectivement maire et directeur général à signer tout document pour donner plein effet aux présentes.

Adopté.

083-03-2014

Province de Québec

MRC de Portneuf

Ville de Saint-Basile

Règlement numéro 03-2014

Règlement pour l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec.

Considérant que la Société d'habitation du Québec a instauré un programme-cadre qui a pour objet de favoriser la mise en place par la Municipalité de mesures pour stimuler la revitalisation de la vocation résidentielle en déclin dans un ou des secteurs restreints de son territoire;

Considérant que la Municipalité a désigné un secteur situé sur une partie restreinte de son territoire comportant une proportion de logements (en mauvais état ou vacants) qui nécessitent des travaux de rénovation, et que l'état actuel et l'évolution de sa vocation résidentielle justifient une intervention publique;

Considérant que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire vise à accorder à la Ville de Saint-Basile un budget pour l'application d'un programme municipal de revitalisation sur son territoire;

Considérant que ce programme visera exclusivement la bonification d'un projet AccèsLogis Québec dans le programme Rénovation Québec;

Considérant que la SHQ participe au budget global du présent programme dans une proportion de 50 %;

Considérant que la Ville de Saint-Basile a signé, avant l'approbation de son programme par la Société d'habitation du Québec, une entente sur la gestion dudit programme qui prévoit notamment que la Municipalité

déboursera la totalité de l'aide financière accordée aux propriétaires et que la participation financière de la Société d'habitation du Québec à cette aide lui sera remboursée;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2013;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le règlement numéro 03-2014 soit adopté.

Que ledit règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long inscrit et qu'il soit versé au livre des règlements de la Ville de Saint-Basile sous la cote #03-2014.

Adopté.

084-03-2014

ENTENTE POUR LA GESTION DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (N/D : 208-150)

Attendu que suite à l'adoption du règlement 03-2014 pour l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec, il y a lieu de signer une entente de gestion concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat;

Attendu que de cette entente découle une autre entente tel que l'entente concernant la sécurité de l'information qui se doit d'être signée;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise Monsieur Paulin Leclerc, directeur générale, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Basile, l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat et l'entente concernant la sécurité de l'information ainsi que tout autres documents et/ou formulaires découlant de ces ententes dans le cadre du projet ACL-00703.

Adopté.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus présents donnent un compte-rendu des comités et des dossiers pour lesquels ils sont responsables.

085-03-2014

AJOUT DU POINT 7.3 À L'ORDRE DU JOUR

Attendu que tous les membres du conseil sont actuellement présents à la séance ;

Attendu que le point suivant « 7.3 Centre Nature – Demande financière Fête Nationale » est ajouté à l'ordre du jour de la présente séance ;

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que tous les conseillers présents consentent l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Adopté.

086-03-2014

CENTRE NATURE - DEMANDE DE BUDGET POUR LA FÊTE NATIONALE

Attendu que le Centre nature est en charge d'organiser la fête nationale de la Saint-Jean Baptiste à Saint-Basile;

Attendu que le Centre nature fait les démarches nécessaires pour obtenir une subvention pour l'organisation de cette fête;

Attendu que le Centre nature établira un budget détaillant les coûts de cette fête et remettra une copie de ce budget détaillé à la Ville de Saint-Basile;

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte de payer une partie des coûts liés à la fête de la Saint-Jean Baptiste.

Que les frais remboursés par la Ville de Saint-Basile seront le moindre des coûts suivants : soit 50% du budget détaillé ou un montant de 2 000 \$.

Que les frais remboursés seront payés à même le poste numéro 02 70191 970.

Adopté.

087-03-2014

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 20h05.

Adopté.

Jean Poirier, Maire

Joanne Villeneuve, Greffière